

Quand la co-éducation, c'est... ...faire avec l'état.

La Réforme des Rythmes Scolaires visait à améliorer l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires dans le but de favoriser les conditions d'apprentissage et par là la réussite scolaire de tous. Dans ce contexte, mais aussi dans la cadre de sa mission de pilotage des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de développement de la vie associative, les DRJSCS avaient une responsabilité toute particulière pour que la complémentarité des temps éducatifs - et la concertation approfondie des acteurs éducatifs que celle-ci suppose - s'effectuent dans un souci affirmé de qualité de l'offre d'activités et de formation des animateurs mobilisés. Il semblait alors intéressant d'accompagner les collectivités en réunissant les différents acteurs éducatifs pour poser des questions de fond. Entretien avec Aude Boudet, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse (CEPJ) à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Occitanie à l'initiative de ce projet.

Comment vous est venue l'idée de cette coopération ?

Je connaissais déjà le théâtre-forum pour avoir travaillé, en tant que CEPJ dans une autre région, à des projets de lutte contre les discriminations via cette méthode ; une de mes missions consistait par ailleurs en la promotion et la qualification du théâtre-forum comme méthode d'éducation populaire sur la région. En 2013, alors missionnée sur les politiques éducatives à la DRJSCS LR, et à l'aulne d'une circulaire alors encore en projet relative aux Projets Éducatifs De Territoires, il m'a semblé pertinent de réutiliser cette pratique afin de questionner la place des animateurs et de l'éducation populaire dans la communauté éducative, en complémentarité des parents, des collectivités et de l'Education Nationale. Etant donné le sujet, la question du partenariat et du «faire-ensemble» était incontournable pour

re-fonder les politiques éducatives globales. C'est à l'occasion de l'instruction d'une demande de subvention portée par la Compagnie des Nuits Partagées, qui m'est apparue particulièrement rigoureuse et exigeante en matière de pratique du théâtre-forum, que j'ai souhaité rencontrer l'association. Ainsi, après s'être assurés mutuellement d'une appréhension commune de la méthode du Théâtre Institutionnel, nous avons ensemble pu réfléchir aux perspectives d'un travail sur la co-éducation, ce qui a abouti à la co-rédaction d'un avant-projet qui a ensuite été validé par le Directeur Régional.

Comment avez-vous mis en place cette action ?

Il a d'abord fallu rechercher et associer les différents partenaires : les DDCS de la région, les CAF, l'Education Nationale, les associations de parents d'élèves et d'animateurs, le CRAJEP, la DRAC, le CNFPT et l'association des Maires de France. Le comité de pilotage ainsi constitué a choisi quatre collectivités significatives (rurales, Politique de la ville, ayant expérimenté un PEL ou non...) pour conduire l'action. Après validation de leur part, elles ont alors été associées au comité de suivi, et été en charge de mobiliser les acteurs de leur territoire susceptibles de composer des ateliers de productions, reflétant la communauté éducative locale. Il s'agissait de proposer trois ateliers par collectivité, avec des groupes mixtes (enseignants, parents, animateurs, intervenants périscolaires, ATSEM...etc), pour une rencontre des groupes quelques mois plus tard. En plus des subventions accordées à la CNP pour la réalisation de cette action, j'ai proposé l'attribution d'une subvention «poste FONJEP» au bénéfice de l'association pour coordonner le projet et au-delà promouvoir le théâtre-forum dans la région.

Quel a été l'intérêt spécifique de l'éducation populaire et du Théâtre-Forum dans votre projet ?

La méthode du théâtre institutionnel m'a convaincue en plusieurs endroits telle que défendue par la Compagnie des Nuits Partagées. Les entretiens que j'ai eu avec l'association m'ont permis de lever les deux principales dérives trop souvent rencontrées dans la pratique d'un théâtre dit interactif et qui constituent encore pour moi des points de vigilance essentiels quant à la méthode : La dérive psychologisante ou comportementaliste ainsi que la « livraison » à un public d'un message dont les participants ne seraient pas les véritables auteurs. En effet le théâtre de l'opprimé, quelles que soient ses variantes dans le sillage d' Augusto Boal, veut faire jouer différents acteurs entre eux, à l'épreuve des réalités constatées et éprouvées, pour les interroger et tenter de résoudre ou proposer des issues à des conflits rencontrés dans une situation précise et partagée par ces mêmes acteurs. C'est aussi la possibilité d'une convergence des points de vue qui ne repose pas pour autant sur un consensus a priori. Par rapport à cette réflexion sur les places des différents acteurs éducatifs, il était intéressant de pouvoir rendre visibles les freins institutionnels et systémiques, à l'épreuve du vivant, de pouvoir plus largement interroger le système, à travers la complexité à la fois de l'individu, du collectif, et du projet politique. Dans notre volonté d'interroger et de co-construire les politiques éducatives, l'idée de départ était aussi d'associer une chercheuse universitaire (Claire Leconte) pour une action-recherche dont la Compagnie des Nuits Partagées devait être le laboratoire.

Y a-t-il eu des ratés ou des aspects négatifs ?

D'un point de vue concret, la mobilisation des participants n'a pas été à la hauteur de ce qui avait été projeté, du fait des collectivités notamment. Bien que le projet avait veillé à un engagement de principe de leur part, (à l'appui de la signature d'une lettre d'engagement), les Collectivités n'étaient pas « commanditaires » ni financeurs de l'action et n'ont sans doute pas pris la mesure du processus de mobilisation des publics. Aujourd'hui, je serais presque tentée de penser qu'il y a une distinction à faire entre « partenaires de principe » et « partenaires financiers » : si les partenaires financiers (cf fiche technique) ont bien été les moteurs dans le déroulement du projet, les « partenaires de principe », quant à eux, bien qu'ayant été séduits par le projet dans son idée, qui pouvait en outre les valoriser politiquement, n'ont pas fait le même pari, n'ont pas eu le même niveau de prise de risque. Or ce projet nécessitait d'autant plus une prise de risque, qu'il considérait la co-éducation dans sa dimension solidaire au sens d' Augusto Boal, pour lequel la solidarité dans l'action n'est véritable que si elle implique un partage réel des risques pris.

L'avis d'arc en ciel

Lorsque l'Etat nous passe une commande pour laquelle nous constituons un laboratoire de terrain, accompagnés d'un universitaire, et où la recherche est menée avec des méthodes d'éducation populaire, nous pourrions penser qu'il y a une véritable volonté de se saisir d'une question de fond à visée transformatrice.

Lorsque nous sentons une interlocutrice des services de l'Etat convaincue de l'utilité de cette action et prête à remuer ciel et terre pour faire avancer les choses, nous sommes tentés d'y aller têtes baissées.

C'est au fur et à mesure que nous découvrons alors les arcanes institutionnelles: ce projet n'est pas une commande classique.

C'est à nous de convaincre d'autres institutions de s'y mouiller. C'est à nous de proposer des courriers et de réunir un comité de suivi en respectant les logiques hiérarchiques et le temps institutionnel, si différent du nôtre, associatif.

Pour finir c'est aussi à nous de mobiliser les relais des collectivités puis, au sein de celles-ci, les publics.

C'est à travers tout cela, avant même d'être sur le terrain que nous découvrons que la notion de « partenariat » n'est pas la même pour nous et nos différents interlocuteurs. Et que l'enthousiasme des différents partenaires ne suffit pas s'il n'est pas suivi d'actions concrètes de mobilisation.

Se pose alors la question du rôle de chacun. Et particulièrement celui des services de l'Etat.

Malgré sa difficulté dans la mise en place, ce projet nous a permis de comprendre plusieurs choses...

Qu'éduquer avec et travailler ensemble est plus complexe à l'échelle des administrations de l'Etat que sur les terrains d'action.

Que le meilleur vecteur de mobilisation reste encore celui de la motivation, mais que celle-ci ne suffit malheureusement pas toujours pour faire bouger les lignes à l'intérieur des administrations...

Que le théâtre institutionnel, même de manière involontaire, questionne bien les fonctionnements institutionnels et que cela peut déranger, faire peur.

Qu'une réforme visant à améliorer les conditions d'apprentissage et le cadre éducatif des enfants questionne avant tout les conditions de travail des adultes, et qu'une injonction de l'Etat ne suffit pas à garantir le désir d'action au niveau d'une collectivité.

Et de confirmer que nous avons devant nous un vaste chantier pour remettre plus d'humanité dans cette grosse machine qu'est l'institution publique.

A condition que nous souhaitons, à tous les niveaux, que les choses changent, se transforment et évoluent, ce qui reste à prouver...

Parallèlement, la notion de commande institutionnelle ou de projet à l'initiative de l'association a souvent été mise en question. Pour autant il n'y a pas eu de clarification satisfaisante entre ces deux processus. Il y a eu un décalage entre l'ambition du projet et le niveau d'interlocution : peut-être est-ce la Direction elle-même qui aurait eu à communiquer sur la démarche en tant que Service de l'Etat commanditaire, et pas seulement les partenaires professionnels engagés dans l'action. L'accompagnement par une CEPJ comme professionnelle parmi les autres ne s'est pas ici avéré suffisant pour représenter une politique Régionale. Cela mérite aussi, je pense, que l'on repose dans l'actualité la question d'un « métier exercé » dans le cadre d'une mission, les conditions de sa représentativité et lisibilité au sein d'une administration régionale en pleine réorganisation et fusion. Dans ce contexte, exercer ce métier au sein de son administration (bien que sur la base des textes officiels, et a fortiori lorsque ces textes sont inter-ministériels) a semblé ne plus nécessairement devenir la mission prioritaire de son administration d'appartenance. La capacité d'innovation ou d'expérimentation, malgré les difficultés et les freins, restent avant tout à l'initiative de l'association ou de la société civile. C'est toute la question de la co-construction qui mérite ici d'être re-questionnée au regard du contexte global.

Quelle analyse faites-vous de cette intervention ?

Je n'avais pas, en ce qui me concerne, suffisamment pris la mesure, au-delà de la dimension politique, du caractère « politicien » du projet, dans le contexte de réorganisation structurelle des politiques publiques à la veille de la réorganisation des Collectivités Territoriales. Je m'étais trop concentrée sur la possibilité de contribuer à qualifier les politiques publiques avec l'exercice de mon métier dont la vocation est de créer des synergies parfois inventives entre les acteurs au bénéfice des publics, à partir du déploiement des textes nationaux. Malgré mon expérience, je n'ai pas suffisamment pris la mesure qu'en 2013 c'était la dimension pragmatique de la réforme des rythmes qui prenait le dessus sur les idéaux de la co-éducation. La réforme des rythmes éducatifs m'était apparue comme une occasion, une porte à moitié ouverte et à ouvrir davantage... Au lieu de cela, à l'épreuve de la réalité et sur les territoires, la réforme des rythmes scolaires a supposé et suppose encore déjà bien des ajustements éminemment complexes entre les Collectivités et les services de l'Education Nationale. Education populaire ou pas, quoi qu'on en pense, doit-on finir par admettre que, oui, l'argent est bel et bien « le nerf de la guerre » comme dit la formule, surtout dans les périodes de restrictions budgétaires et humaines, que rencontrent les services de l'Etat qui doivent y faire face. Sur la thématique de la co-éducation, les frottements observés au niveau de la mise en œuvre de l'action ont reflété in fine ceux qui se sont joués au

niveau national (et qui sans doute se jouent encore entre les différents acteurs, et les mêmes qui se répercutent sur le terrain, entre animateurs / et enseignants par exemple. Aujourd'hui un Service de l'Etat comme une DRJSCS n'est pas tant là pour lutter contre quoi que ce soit (injustices, discriminations...), que pour garantir la Cohésion Sociale avec tout ce que celle-ci suppose de priorisations et d'arbitrages. Les Politiques Educatives Territoriales ne sont sans doute plus prioritaires pour une Direction de la Cohésion Sociale de niveau régional (en témoigne la proportion des crédits dédiés). Un projet de cette envergure (au niveau de la pluralité des acteurs concernés) et de ce degré d'originalité et de « prise de risque » (Recherche Action qui repose sur le Théâtre Institutionnel) n'était peut être pas adapté aux enjeux nationaux qui se jouaient... Trop ambitieux...

Envisagez-vous des suites ?

Il apparaît clairement aujourd'hui que les projets éducatifs de territoire relèvent avant tout des niveaux départementaux ; il ne s'agit plus d'une mission première de la DRJSCS. Sauf peut-être en se concentrant que sur la dimension de professionnalisation des animateurs péri et extra-scolaires en lien avec le CNFPT et peut-être les CAF... Ce serait déjà un chantier de taille ! En outre, et au-delà de la co-éducation, il y aurait peut-être des projets à inventer avec le théâtre Institutionnel autour des missions des CEPJ et de leur rôle dans les politiques publiques en faveur de la Cohésion Sociale, mais un tel projet ne saurait, je pense, être à l'initiative d'un service déconcentré.

■ Propos recueillis par Juliette Gutin

Fiche technique

Contact :
DRJSCS Occitanie
3, avenue Charles Flahault
34090 Montpellier

Téléphone :
04 67 10 14 53

Email :
aude.boudet@drjscs.gouv.fr

Territoire :
Languedoc-Roussillon

Contexte :
Réforme des Rythmes Scolaires
(Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,
publié au Journal Officiel le 26 janvier 2013)

En savoir plus :
<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/>

Financements :
DRJSCS, DDCS de l'Hérault, CAF de l'Hérault,
DRAC LR à partir de l'année 2 du projet.

Des nouvelles de Dire le Monde ...

10ème Festival d'éducation populaire

On vous en parle depuis un moment, vous avez sous les yeux l'avant-programme du festival,

JEUDI 16 FEVRIER

A partir de 15h - accueil des Festivaliers en résidence

Puis inauguration-rencontre des groupes présents.

20h30 - «Génération(s) 2017.» Spectacle sortie de résidence - Arc en ciel Théâtre

VENDREDI 17 FEVRIER

9h30 - Accueil des participants.

Habitants, élus et professionnels, des points de vue à explorer.

10h - Diagnostic partagé.

«Qu'est-ce qui nous empêche d'agir dans nos réalités quotidiennes ?»

Ateliers de production par groupes de pairs.
Etat des lieux du réel.

14h30 - 17h - Plénière.

Etablissement d'un diagnostic différencié,
Mise en jeu et choix d'urgence.

18h Autour d'un verre !

Revue Résonances - Education populaire et politique(s) jeunesse(s).

20h30 - CONFERENCE - Valérie Becquet

«Politiques de jeunesse : le grand malentendu».

SAMEDI 18 FEVRIER

9h30-12h

4 Ateliers en parallèle.

> «Le service civique doit-il être obligatoire ?»
CONTROVERSE CITOYENNE

> «Murmures à la jeunesse.»
ARPENTAGE

> «Qu'a-t-on à dire à la jeunesse ?»
OUVREUR DE PAROLES

> «La jeunesse est-elle engagée ?»
CONFERENCE POPULAIRE

15h - Séance publique de Théâtre-Forum
«Comment faire pour construire ensemble des politiques jeunesse viables ?»

17h30 - Restitution et relevé de propositions.

20h30 - Bal Populaire et concert

DIMANCHE 19 FEVRIER

Clôture du festival

*Vous pouvez déjà vous inscrire !
Nous prenons les inscriptions par ordre d'arrivée.*

*Toutes les informations et les fiches
d'inscription sur :*



> www.reseauarcencieltheatre.org

> www.direlemonde.org